

François VIALLA, professeur à l'université de Montpellier, directeur du Centre européen d'Études et de Recherche Droit & Santé, UMR 5815

Avant-propos

Foreword

Nos fidèles lecteurs seront assurément rassurés en recevant ce nouveau et très impressionnant numéro de la *Revue Droit & Santé*. Ni le Covid ni le confinement n'ont eu raison de l'enthousiasme des équipes et de « l'esprit » de la *RDS*. La *Revue Droit & Santé* vous présente son quatre-vingt-seizième numéro... Quoi d'original derrière cette assertion ? Ce numéro, qui suit le n° 95 et précède le n° 97, est le quatrième de l'année qui en comptera six... malgré la Covid-19 !

Routine, habitude, rituel, ronronnement, accoutumance ?

Ce serait méconnaître le travail réalisé par l'ensemble des équipes qui animent, hier comme d'aujourd'hui, cette revue. Sans lever le voile sur la « fabrique » de chaque numéro, rappelons simplement aux lecteurs que derrière chaque rubrique, derrière chaque page, il y a une activité intense, un investissement et une volonté d'apporter une contribution à la recherche et à la diffusion du droit de la santé. Ce dynamisme, ce bouillonnement sont un des gages de la longévité : éviter l'écueil de la lassitude sans pour autant sacrifier le sérieux et la rigueur. Il faut pourtant convenir que les mois écoulés auraient pu justifier qu'il soit envisagé de prendre quelques libertés avec le calendrier de parution. Finalement est-il si impérieux de faire paraître la *RDS* alors que le pays est en proie à des « menaces sanitaires graves » et que « l'état d'urgence sanitaire » est proclamé ?

Fallait-il persister dans nos activités de recherche ou suspendre le cours des publications ? Pour nous le choix sonna comme une évidence : maintenir et adapter, préserver et ajuster. Comme l'écrivait Goethe : « Quiconque persévère dans sa recherche est amené tôt ou tard à changer de méthode. » On prête à Wonder Woman cette formule : « Accepter la routine, c'est accepter de mourir à petit feu. » Nos Wonder Women à nous, Mme DUGNE et Mme COLLET, respectivement rédactrice en chef et secrétaire de rédaction, ont su nous éviter l'enlèvement et la routine en inventant la « revue du temps de crise ». Pressentant le caractère exceptionnel de la situation à venir, qui n'en était qu'à ses prémices, elles ont pris une initiative risquée : consacrer intégralement le futur numéro à la crise sanitaire. Cette anticipation a fait entrer l'urgence dans la vie de la *RDS*. En quelques jours, un numéro de crise a été imaginé, élaboré et construit. Le lecteur retrouvera le fil d'Ariane des rubriques classiques tout en découvrant des contributions entièrement consacrées à la Covid. Il faut remercier l'ensemble des auteurs, juristes et non-juristes, français et étrangers, qui ont relevé le défi et ont permis la réalisation et la parution de numéro en un temps record.